

Panama City. Le Panama reste l'un des derniers pays à refuser de participer aux efforts réclamés aux paradis fiscaux par le G20.



Arnaud Spani - Hemis

Les circuits de la finance opaque

PANAMA PAPERS Les fichiers provenant du cabinet panaméen Mossack Fonseca nous offrent une plongée sans précédent dans l'arrière-cour de la finance *offshore*.

Les 11,5 millions de documents contenus dans les « Panama Papers » ont jeté une lumière crue sur une partie des circuits d'opacité financière mondiale. C'est une plongée dans les bas-fonds de la finance internationale : l'argent de la corruption, des détournements d'argent public, de la fraude et de l'évasion fiscales. Mais aussi dans ses hauts lieux : l'important cabinet d'avocats panaméen

Mossack Fonseca et les 14 000 intermédiaires (banques et cabinets de conseils du monde entier) qui ont eu recours à ses services pour créer des sociétés-écrans destinées à dissimuler les finances de leurs clients. Une fabuleuse source d'informations.

D'abord, faire disparaître l'argent

Qu'il soit particulier, entreprise ou mafioso, le candidat à l'obscu-

rité financière poursuit simultanément trois objectifs : faire disparaître l'argent, le faire fructifier et ne pas être pris. Pour y arriver, il doit mobiliser de multiples compétences, à la fois comptables, fiscales, juridiques et financières. La première et unique démarche que doit alors effectuer le fraudeur est de trouver un chef de chantier : celui qui pourra coordonner le savoir-faire de tous ces professionnels.

Ce rôle est généralement joué par une banque ou un cabinet d'avocats fiscalistes. Les données du Consortium international de journalistes d'investigation (Icij), qui a mené l'enquête sur les Panama Papers, mettent en évidence l'implication de grands établissements bancaires, comme la britannique HSBC, les

suisses UBS et Crédit suisse ou la Société générale, essentiellement par leurs filiales situées au Luxembourg et dans les îles anglo-normandes [1].

La première tâche de cet intermédiaire est de localiser l'expertise comptable et fiscale qui permettra

de faire passer l'argent sous les radars. Ce sont des petits et grands cabinets d'audit et de conseil, à l'image des fameux Deloitte, KPMG, Ernst & Young et PricewaterhouseCoopers, ce dernier

étant au cœur de l'affaire LuxLeaks révélée par le lanceur d'alerte français Antoine Deltour. On leur demande de connaître sur le bout des doigts la fiscalité de tous les pays : qui propose quoi en matière de réductions fiscales aux non-résidents sur les revenus de la propriété intellectuelle, sur les dividendes et les intérêts, sur l'héritage, etc. Surtout, on attend d'eux qu'ils proposent une interprétation de ces lois qui serve les intérêts des clients.

Est-ce une activité légale ? A priori, oui. Il s'agit de s'immiscer dans les différences de traitement d'une même activité, liées à la concurrence fiscale que se livrent entre eux les Etats. Mais on est plutôt dans une zone grise. Dirigeant une commission d'enquête sur le sujet, la députée britannique Margaret Hodge a indiqué en 2013 que PricewaterhouseCoopers propose ses produits d'optimisation fiscale dès qu'ils ont 25 % de chances d'être acceptés si le fisc effectue un contrôle ou, dit dans l'autre sens, alors qu'il reste 75 % de chances qu'ils soient déclarés non respectueux de la loi ! C'est pourquoi les opérations douteuses des membres de ces cabinets de conseil apparaissent régulièrement dans la presse du monde entier, leurs tentatives d'in-

terprétation des lois n'étant pas toujours reconnues comme judicieuses par le fisc au final.

Ne pas être pris

Une fois que l'argent a effectué son voyage vers les zones d'ombre, encore faut-il ne pas faire l'objet de soupçons d'évasion fiscale de la part de l'administration ou de la justice. C'est là qu'entrent en scène des spécialistes du droit tels que le cabinet d'avocats Mossack Fonseca. Leur rôle est d'ajouter couche sur couche d'opacité afin de rendre une éventuelle traque la plus difficile et la plus longue possible.

Prenons un exemple simple, détaillé par l'enquête de la journaliste Anne Michel dans *Le Monde* [2], celui de Jérôme Cahuzac. En résumé : l'ancien ministre du Budget cachait des revenus en Suisse, transférés ensuite à Singapour pour mieux les dissimuler. C'est en fait un peu plus compliqué. Ses conseillers sont passés par un cabinet de conseil suisse

qui a lui-même fait appel à Mossack Fonseca pour lui demander de créer des sociétés-écrans ; de leur trouver des directeurs de paille ; et de sélectionner les paradis fiscaux les plus à même de les accueillir pour noyer le poisson. C'est ainsi que démarre la partie de cache-cache : le compte bancaire singapourien était en fait détenu par une société-écran panaméenne, Penderley Corp., elle-même contrôlée par une autre société-écran, Cerman Group Limited, enregistrée aux Seychelles. Et cette dernière était dirigée par une troisième société fictive, Pimura Consultancy Limited, également située aux Seychelles avec des ramifications au Panama et aux Samoa, tandis qu'une autre coquille vide, Talway International Corporation, en était actionnaire !

Si l'enquête de Mediapart, grâce à une maladresse de Jérôme Cahuzac, ►

[1] La surveillance rapprochée du Panama par les Etats-Unis et l'absence de grand journal américain ayant accepté de mener l'enquête expliquent la moindre présence de « clients » américains. Il y en a quand même plusieurs centaines.

[2] Daté du mercredi 6 avril 2016.

BANQUE

La Société générale sous le feu de la critique

Pas de chance pour la Société générale : parmi les centaines de banques présentes dans les Panama Papers, c'est celle qui, pour la France, apparaît le plus. L'enquête du journal *Le Monde* du 5 avril dernier indique que la banque est la quatrième cliente du cabinet Mossack Fonseca, avec une demande de créations de 979 sociétés-écrans entre 1977 et 2015. Quelques dizaines seulement seraient encore actives, selon la Société générale, qui précise qu'elle s'est assurée de la conformité fiscale de chacune d'elles. « La volonté de préserver la confidentialité de la détention d'actifs peut avoir bien d'autres motifs que fiscaux. Cela peut répondre à des situations familiales complexes, ou à des précautions prises par des ressortissants d'Etats qui n'ont pas le même respect du droit de propriété que nos démocraties », se justifie ainsi son directeur général, Frédéric Oudéa, dans un entretien au *Figaro* le 6 avril dernier.

La mise en cause de la banque tient à l'activité développée par la Société Générale Bank and Trust Luxembourg : cette filiale est à l'origine des deux tiers des demandes de sociétés fictives (le tiers restant provient de la SG Private

Banking de Genève). Ce qui pointe de manière plus globale le rôle important du Luxembourg dans ces circuits bancaires.

Les banques européennes étant soumises depuis 2013 à l'obligation d'une transparence publique de leurs activités, on s'aperçoit, selon une étude de plusieurs ONG [1], que la Société générale dispose de 135 filiales dans les paradis fiscaux dont 27 au Luxembourg, premier territoire de profits pour l'établissement (avec 13,5 % des profits globaux pour 6,5 % du chiffre d'affaires et 0,9 % des employés) – et très utilisé par les autres banques également.

Des activités qui ont sans aucun doute une part de légitimité. Mais le fait que l'employé luxembourgeois de la Société générale soit 3,8 fois plus « productif » que la moyenne de l'ensemble du personnel jette un doute : cela provient du fait que la banque gère de gros comptes, à qui elle offre des services très rémunérateurs dont il faudra qu'elle justifie la nature.

[1] Voir « Les banques françaises accros aux paradis fiscaux », *Alternatives Economiques*, n° 356, avril 2016, disponible dans nos archives en ligne.

► n'avait pas mené au compte d'origine caché en Suisse, il aurait fallu remonter la piste de toutes ces fausses sociétés pour espérer retrouver la preuve de l'argent qu'il avait caché. Les Panama Papers montrent que Mossack Fonseca bâtit sa toile de sociétés-écrans en utilisant un

réseau de 23 paradis fiscaux, îles Vierges britanniques en tête.

Et le cabinet d'avocats aurait pu aller plus loin : pour accroître encore l'opacité, on peut procéder à un changement de banque en cours de route et recourir à des types de sociétés plus sophistiquées qui

coupent encore plus les liens avec le propriétaire d'origine. Mais cela coûte beaucoup plus cher.

Encore une fois, tout cela est-il illégal ? Pas toujours. On peut vouloir créer une société au Panama pour de bonnes raisons : la Banque mondiale, par exemple, l'a souvent fait dans le passé pour développer ses activités en Amérique latine. Mais, comme l'explique l'avocat Christophe Moreau, les obligations déclaratives concernant Panama sont telles pour un Français que « *sur un plan fiscal, détenir légalement une société offshore est sans véritable intérêt* » [3].

Faire fructifier l'argent

Enfin, une fois l'argent dissimulé et les opérations d'opacification réalisées, il ne s'agit pas de laisser le magot dormir. Caché ou pas, il faut qu'il rapporte ! C'est en fait la partie la plus facile. Contrairement à ce que l'on croit souvent, l'argent qui se dirige vers les paradis fiscaux n'y reste pas. En fait, il n'y est même pas ! Le service essentiel offert par ces territoires est de pouvoir découpler le lieu où se produit une transaction économique (toucher



Le Panama refuse de jouer le jeu de l'échange automatique d'informations.

LUTTE CONTRE LES PARADIS FISCAUX

Les recettes du G20

L'OCDE agit comme le bras technique du G20. Elle entend remettre en cause les pratiques révélées par les Panama Papers grâce à l'échange automatique d'informations : dès qu'un individu partira ouvrir un compte ou réaliser une transaction financière à l'étranger, le fisc de son pays d'origine en sera averti dans les mois qui suivent. De quoi rendre la chose moins attrayante si l'objectif était de le camoufler...

C'est ce principe que refusait pour l'instant le Panama. C'est « *la dernière des grandes places offshore qui permet encore de dissimuler des fonds* », selon le patron de l'OCDE, Angel Gurría. Il est vrai que tous les autres paradis fiscaux se sont engagés à suivre cette voie en 2017 ou 2018. Le pays s'est finalement engagé à passer à l'échange automatique mi-avril, mais reste à voir si les actes suivront les paroles.

Une autre méthode consiste à réclamer à tous les pays l'établissement de registres centraux indiquant le propriétaire effectif des entreprises créées. Fin 2014, le G20 a adopté des « principes de haut niveau » allant dans ce sens. En Europe, la 4^e directive antiblanchiment, qui doit entrer en vigueur en 2017, ouvre la voie à la même évolution, mais

elle comporte plusieurs failles, selon l'analyse de l'ONG Tax Justice Network. Le nom donné pourra en effet être celui du directeur de l'entreprise plutôt que celui du propriétaire, ouvrant la possibilité de recours à des managers fictifs. Sous la pression de l'Allemagne, de Chypre et de Malte, les registres ainsi constitués ne seront pas obligatoirement publics.

Par ailleurs, le Premier Ministre britannique David Cameron a refusé que les trusts* soient inclus dans cet exercice de transparence. En revanche, mis à part Guernesey et Anguilla, il a obtenu de tous les paradis fiscaux liés au Royaume-Uni (Bermudes, Caïmans, îles Vierges...) qu'ils établissent des registres des bénéficiaires réels des entreprises. Cependant ceux-ci seront uniquement disponibles pour le fisc – lequel pourra échanger l'information avec d'autres pays – et la police britannique, sans faire pression pour qu'ils soient rendus publics.

Nicholas Shaxson, un expert de l'ONG, enrage : « *Pourquoi devrions-nous permettre à des investisseurs étrangers masqués de saper l'intégrité de nos économies ? Si vous voulez créer une entité juridique en Europe, il faudrait pouvoir clairement savoir qui en est le propriétaire* » !



* Trust : entités juridiques particulières très présentes dans le monde anglo-saxon qui gèrent des capitaux sans que l'on connaisse les apporteurs d'argent et les bénéficiaires.

PANAMA : UN PETIT JOUEUR BANCAIRE

Entrées de capitaux internationaux dans le secteur bancaire local à fin septembre 2015, en milliards de dollars

Iles Caïmans	1 310
Hongkong	1 020
Pays-Bas	946
Suisse	829
Singapour	708
Luxembourg	435
Irlande	300
Bahamas	194
Jersey	127
Guernesey	98
Panama	50

A l'aune des dépôts réalisés par les non-résidents, le Panama est un centre bancaire régional de petite taille. Son insertion dans la mondialisation repose davantage sur les revenus du canal, sur une immense zone franche, sur sa place de premier pays à pavillons de complaisance (20 % des immatriculations de bateaux) et sur son offre de services d'opacité.

ENTRETIEN

Comment le petit Panama peut-il résister au reste du monde ?



Pascal Saint-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'OCDE

Quelles sont les relations entre le Panama et le G20 ?

Pascal Saint-Amans : Le Panama n'est pas membre du G20. Et ce dernier n'a pas de relations directes avec les pays, mais il publie des communiqués dans lesquels il indique régulièrement son

souhait que tous passent à l'échange automatique d'informations fiscales et respectent les standards d'échange de renseignements à la demande, qui incluent la nécessité de connaître les bénéficiaires effectifs des véhicules* juridiques.

A chaque réunion du G20, un point est fait par l'OCDE et le Forum mondial^[1] sur l'avancée des travaux. Nous identifions les progrès et les difficultés. Nous avons ainsi été obligés d'indiquer aux ministres des Finances du G20 à Shanghai en février que le Panama, qui avait laissé penser qu'il adhérerait à l'échange automatique, refusait en fait de le faire. Le G20 bénéficie donc de l'état précis des avancées et des problèmes.

Comment un petit pays comme le Panama peut-il résister politiquement au G20 ?

Assurément, on peut constater cette résistance ! Elle est d'autant plus fascinante que toutes les autres places financières du monde ont accepté de changer. Il y a plusieurs raisons à ce comportement. D'abord, le pays est proche des Etats-Unis à qui il se compare, arguant que ces derniers conservent des zones d'ombre et ne font pas de réciprocité sur l'échange automatique. Ensuite, le Panama a une approche très souverainiste et refuse de voir que tous les autres pays ont changé. La communauté d'affaires y est très influente et a manifestement des intérêts puissants à défendre, avec une proximité très grande avec la classe politique. Enfin, la maîtrise du canal de Panama et les travaux récents



> **Véhicule (ou conduit financier) :** structure financière ad hoc (*Special Vehicle Purpose*) créée par une banque ou toute autre institution en vue de lui céder des actifs (créances dans le cas des banques), qui servent de base (collatéral) à l'émission de titres obligataires ou de garantie pour des emprunts.

d'élargissement leur donnent un argument politique de négociation.

Lorsqu'on cumule tous ces éléments, on comprend pourquoi le Panama, sans être la plus puissante des places financières, a été capable d'opposer une résistance jusqu'à aujourd'hui. Ce qui se retourne maintenant contre lui car, suite aux révélations de ces dernières semaines, le pays n'a pas d'allié capable de le soutenir. On voit dans les Panama Papers beaucoup de sociétés créées aux îles Vierges britanniques, mais cela ne sera plus possible demain avec les engagements pris par ce pays et les changements législatifs déjà intervenus. Alors qu'à l'inverse, pour le Panama, c'est la photo d'hier, d'aujourd'hui et peut-être de demain.

Le G20 peut-il aller jusqu'à prendre des sanctions contre le Panama ?

Le G20 peut commencer par envoyer des signaux plus forts aux pays pour réaffirmer son souhait explicite de passer à l'échange automatique d'informations fiscales. Les éventuelles sanctions sont davantage du ressort des actions bilatérales, comme la décision de la France de remettre le Panama sur sa liste des paradis fiscaux.

Il va y avoir également une réaction du monde des affaires. Le Panama, c'est aussi un centre financier de qualité par lequel passent des activités d'investissement en Amérique latine sans avoir besoin de les cacher. Il faut savoir que jusqu'à récemment, la Banque mondiale, par exemple, passait par ce centre financier pour ses activités en Amérique latine, avant de commencer à s'en retirer du fait de

l'absence de coopération du pays. Les vrais investisseurs vont se poser la question de savoir s'il est possible de continuer à utiliser une place financière qui se met si explicitement au ban de la communauté internationale.

■ **Propos recueillis par Ch. Ch.**

[1] Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales est l'institution internationale établie à l'OCDE qui suit la mise en œuvre des recommandations du G20 sur ces sujets.

un revenu, un héritage, un dessous-de-table, réaliser un profit, etc.) et le lieu où elle va être enregistrée et donc (peu) contrôlée et (peu) taxée.

Avant d'être économiques et financiers, les circuits de l'argent sale sont d'essence juridique : ils visent à transférer les titres de propriétés sur des revenus vers des endroits où ils sont peu regardés. Mais les revenus eux-mêmes n'y sont pas : ils sont investis sur les grandes places financières internationales, de Londres à New York et de Tokyo à Paris.

Le gouvernement français cherche à récupérer l'argent caché par trois

moyens. D'une part, en demandant aux autres administrations fiscales qui disposent d'informations de les lui transmettre – comme il l'a fait lui-même après avoir récupéré la liste des fraudeurs d'HSBC en 2009. D'autre part, en réclamant ses données à la Société générale – qu'il a perquisitionnée au passage après les révélations des Panama Papers. Enfin, en travaillant sur les informations fournies par les quelques centaines de contribuables français en provenance du Panama qui sont venus se dénoncer ces derniers mois, avant les récentes révélations, de peur d'être attrapés.

Mais les circuits de l'argent opaque dépassent largement le Panama. La France ne pourra venir à bout de ses fraudeurs qu'en coopérant avec les autres Etats. C'est pourquoi elle soutient les efforts engagés par le G20 ces dernières années pour commencer à remettre en cause les paradis fiscaux. Un chemin efficace ? Il faudra attendre quelques années pour le savoir. D'ici là, les lanceurs d'alerte et les journalistes ont encore du travail devant eux...

■ **Christian Chavagneux**

[3] Voir son interview par Jean-Yves Paillé dans *La Tribune*, 5 avril 2016.